



Résolution sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation

Luxembourg (Luxembourg) | 6-7 juillet 2017

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :

- CONVAINCUE** que la radicalisation désigne un processus à l'origine multifactorielle, qui implique notamment une rupture entre l'individu en quête de reconstruction identitaire et la société. Cette rupture provoque un sentiment de rejet qui s'accompagne d'une adhésion à une idéologie extrémiste, qui peut être d'ordre religieuse ou politique et qui agit en instrument de légitimation de la violence ;
- RÉITÉRANT** le fait que l'éducation civique et citoyenne orientée vers l'ouverture sur le monde est une mesure fondamentale pour le développement démocratique de nos sociétés et que le renforcement démocratique passe par une stratégie axée sur la jeunesse ;
- NOTANT** qu'il existe diverses approches dans la lutte contre la radicalisation, notamment des mesures préventives, à travers une éducation formelle et informelle, qui permettent aux enfants et aux jeunes de se responsabiliser, et donc de participer plus activement au processus démocratique ;
- CONSIDÉRANT** que la Francophonie est un ensemble qui reflète la diversité culturelle, linguistique et identitaire ;
- REMARQUANT** que la lutte contre la radicalisation par la force et la coercition a prouvé ses limites, et reconnaissant ainsi l'éducation comme étant une alternative en amont, sérieuse, peu onéreuse et effective face à ce fléau ;
- CONSIDÉRANT** le chômage comme l'une des causes de la radicalisation ;
- ESTIMANT** qu'instaurer un dialogue entre les acteurs du monde éducatif est nécessaire pour une meilleure solution à grande échelle ;
- RAPPELANT** que le Parlement Francophone des Jeunes (PFJ) de l'APF promeut un modèle de citoyenneté responsable et volontaire au sein de l'espace francophone ;



CONSIDÉRANT	que les échanges entre jeunes favorisent la découverte de nouvelles cultures et la promotion du vivre-ensemble, le respect de l'autre, la tolérance, l'ouverture d'esprit et permettent la poursuite d'aspirations communes ;
MET EN GARDE	contre la stigmatisation et la manipulation des populations ;
SOULIGNE	la nécessité de faire de l'école une école pour tous, obligatoire et gratuite, ainsi que d'utiliser l'éducation comme vecteur d'intégration des enfants ;
PROPOSE	à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) d'instaurer un programme « d'autodéfense intellectuelle », mis à la disposition des éducateurs, des jeunes et des parents et qui leur offrira notamment la possibilité de s'exprimer et de débattre ;
SUGGÈRE	que cette formation s'articule autour deux axes ; l'éducation civique d'une part, et l'initiation à l'analyse critique d'autre part, visant surtout à développer des capacités de distinction et de nuance chez le jeune ;
PROPOSE	dans cette perspective un programme d'enseignement à l'usage responsable des nouvelles technologies et au développement d'un esprit critique à l'égard de l'information et des contenus médiatiques ;
S'ENGAGE	à mettre en place un programme d'échanges au sein de la Francophonie, incluant à la fois des jeunes scolarisés et non-scolarisés, fondé sur le bénévolat, les activités artistiques et la participation à la vie associative et visant à encourager la réinsertion sociale, à développer la pluralité linguistique, culturelle et identitaire ;
RAPPELLE	l'importance d'un programme aidant à développer des relations entre les établissements supérieurs et les employés, à travers des stages, des ateliers, des rendez-vous et discussions professionnels, dans un contexte où le chômage touche de plus en plus de jeunes au sein de l'espace francophone
DEMANDE	aux Etats de faire de la question de l'emploi des jeunes une priorité, en favorisant notamment l'adéquation entre la formation et l'offre d'emploi.